

Crédits supplémentaires pour 2008
(1^{ère} série)

Préavis N° 2008/27

Lausanne, le 12 juin 2008

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>11'671'600.-</u>	<u>679'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	<u>1'892'500.-</u>	<u>105'000.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 36 du préavis)</i>	<u>453'500.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	8'058'000 (indexation des traitements)						8'058'000	
	301 Traitements	102'100		30'000	50'000			182'100	
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'500		1'900	3'100			11'500	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'300		1'000	9'500			17'800	
	309 Autres charges de personnel		23'000					23'000	
	310 Imprimés et fournitures de bureau					48'000		48'000	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				6'000	500	8'300	733'000	747'800
	313 Marchandises						274'000	274'000	
	314 Entretien des biens immobiliers				610'000	45'200	28'300	117'000	800'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	37'000	143'000			196'000	401'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		37'000	54'000				40'000	131'000
	318 Autres prestations de tiers	90'000	17'900	46'000	101'000		307'000	105'500	667'400
	319 Impôts, taxes et frais divers						4'500	103'000	107'500
	365 Subventions à des institutions	85'000		45'000			72'000		202'000
TOTAL PAR DIRECTION*		290'900	102'900	214'900	922'600	45'700	468'100	1'568'500	11'671'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>22'100</i>	<i>66'400</i>	<i>54'000</i>		<i>113'200</i>	<i>424'000</i>	<i>679'700</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 9	page 12	page 17	page 20	page 24	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	fr. 485'364'300.-	fr. 8'058'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2008.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2007, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1.8 % (indice 102.4).

La précédente indexation de 0.5 % (indice 100.6) a été accordée le 1^{er} janvier 2007.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		21'100	38'000	43'000	102'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'400	2'400	2'700	6'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions		500	3'200	3'600	7'300
	318 Autres prestations de tiers		90'000			90'000
	365 Subventions à des institutions	45'000		40'000		85'000
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	45'000	113'000	83'600	49'300	290'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						<i>0</i>
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 5	

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	fr. 91'000.-	fr. 45'000.-

L'association Fête du Soleil / Carnaval de Lausanne organise depuis 1984 une fête de printemps ("carnaval"). Etroitement tributaire des circonstances atmosphériques, l'association n'a pas toujours rencontré le succès espéré. Elle a progressivement accumulé pour plusieurs dizaines de milliers de francs de dettes. Son

bilan à la fin du dernier exercice présente un découvert de près de 50'000 francs. Ne parvenant pas à trouver l'appui de sponsors, elle est condamnée à mettre un terme à ses activités.

La Ville de Lausanne n'a que très tardivement soutenu l'association. Elle l'a fait en outre de manière parcimonieuse (diverses subventions casuelles pour un total d'environ 10'000 francs entre 2000 et 2003; garanties annuelles de déficit de 10'000 francs pour les trois derniers exercices).

Un soutien exceptionnel de 45'000 francs doit permettre à l'association de négocier le rachat de ses dettes auprès de ses créanciers, d'assainir sa situation et de poursuivre son projet avec de meilleures chances de succès. En contrepartie, le public pourra accéder gratuitement au cortège de carnaval.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 3'801'700.-	fr. 21'100.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 225'100.-	fr. 1'400.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 581'100.-	fr. 500.-

Unité égalité et qualité de vie au travail, SpeL : remplacement de l'assistante sociale d'entreprise, en congé maternité, conformément à l'IA-RPAC 45.01 bis. La dépense est partiellement compensée par l'allocation maternité. La durée du remplacement est prévue du 7 janvier au 6 juin 2008, au même taux d'activité de 50 %.

		Budget	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 880'000.-	fr. 90'000.-

Au 28 avril 2008, le nombre d'inscriptions aux séminaires de formation organisés au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) s'élève à 1962 personnes/jours à fr. 252.- par personne et par jour (en 2007, le CEP a comptabilisé 1498.5 personnes/jours); en tenant compte d'un taux de désistement d'environ 5 % et de l'annulation d'inscriptions, on atteint un montant de fr. 409'500.-. A ce montant s'ajoutent les demandes de formation spécifique à la Ville et les formations sur mesure pour les services.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2008, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire d'un montant de fr. 90'000.-.

Pour information, le CEP a remboursé, cette année, un montant de fr. 9'500.- pour des frais de formation facturés en trop en 2007 (ajustement du montant personne/jour).

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 1'030'300.-	fr. 38'000.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 58'900.-	fr. 2'400.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 162'700.-	fr. 3'200.-

Une collaboratrice au SEGRE, adjointe administrative et coordinatrice des questions régionales, d'agglomération et de transports, sera absente à partir du 1^{er} janvier 2008 pour plusieurs mois en raison d'un congé maternité. Il est nécessaire de prévoir son remplacement pendant cette période afin que les différentes responsabilités incombant au cahier des charges de cette collaboratrice, notamment les dossiers en lien avec les

questions régionales et d'agglomération puissent être assurées de manière optimale. Ces tâches correspondent à un taux d'activité de 60 %.

Nous souhaitons remplacer cette collaboratrice pendant son absence par une personne licenciée en géographie, au bénéfice d'une grande expérience dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, acquise en travaillant sur ce dossier au service du développement territorial de l'Etat de Vaud. Sa formation et son expérience correspondent au profil du poste qui est à repourvoir provisoirement. Cette personne sera engagée comme auxiliaire à partir du 1^{er} janvier 2008, à 60 % pour une période allant jusqu'à fin août 2008. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité, au cours de sa séance du 29 novembre 2007, a accepté l'engagement de cette personne. Ce congé maternité n'ayant pas pu être prévu lors de l'établissement du budget 2008, le salaire ainsi que les charges relatifs à ce remplacement pour les mois de janvier à août 2008, partiellement compensés par les allocations maternité, devront être supportés par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'663'000.-	fr. 40'000.-

Des travaux entrepris en 2006/07 dans le secteur de Boissonnet ont eu un impact négatif sur le Vivarium, qui a vu sa fréquentation diminuer en raison des difficultés d'accès. Il en est résulté une baisse de ses recettes mettant l'institution en danger. L'examen des comptes 2006 a apporté la preuve de cette baisse de quelque fr. 35'000.-, somme à laquelle s'ajoute une perte de recettes de fr. 10'000.- en 2005. Il apparaît important d'appuyer cette institution, à laquelle les Lausannois sont attachés et dont l'attrait a été renforcée l'année dernière grâce à des travaux réalisés avec des financements de la Loterie romande, de la Fondation Sandoz et de la Fondation Hans Wilsdorf.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère qu'il est pleinement justifié d'accorder au Vivarium un soutien supplémentaire exceptionnel et ponctuel de fr. 40'000.- en plus de la subvention annuelle qui lui est allouée depuis plusieurs années et qui se monte également à fr. 40'000.-. Le budget du SEGRE ne permet toutefois pas de régler les fr. 40'000.- supplémentaires, raison pour laquelle il convient de passer par la procédure du crédit supplémentaire.

Ultérieurement, d'autres pistes seront explorées afin de faciliter les activités du Vivarium et renforcer son attractivité (par exemple : investissement dans le domaine énergétique en vue de réaliser des économies, réfection de la route d'accès, appui en termes de communication et de promotion).

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 748'200.-	fr. 43'000.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 45'500.-	fr. 2'700.-
1601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 108'000.-	fr. 3'600.-

Pour faire face au report de la mise en service du progiciel Gestao-sm prévu pour ce printemps en lieu et place du 1^{er} janvier 2008, la Commission de police a engagé une auxiliaire à plein temps pour les 6 premiers mois de l'année. Celle-ci oeuvrera au nettoyage des données du système TPX en vue d'optimiser la reprise des données. En parallèle, l'implication d'une secrétaire dans la construction du nouveau logiciel a induit au sein du secrétariat une surcharge de travail qui nécessite l'augmentation de temps de travail de 30 % d'une collaboratrice employée à mi-temps.

Le crédit spécial de fr. 65'000.- accordé le 26.06.2007 par le Conseil communal pour palier le surplus de travail induit par l'introduction du nouveau logiciel, (préavis N° 2007/24), n'a pas été utilisé en 2007, en raison du retard du fournisseur. C'est pourquoi nous demandons le report d'une partie de ce crédit pour 2008, prévu sur les comptes 1601.301, 1601.303 et 1601.304, pour une somme totale de fr. 49'300.-.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE	
		2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage		
CH. PAR NATURE	309	Autres charges de personnel	23'000		23'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	25'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	37'000		37'000
	318	Autres prestations de tiers	17'900		17'900
TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS			77'900	25'000	102'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>22'100</i>		<i>22'100</i>
Page du préavis		page 6	page 8		

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.309	Autres charges de personnel	fr. 1'085'500.-	fr. 23'000.-

Le Corps de police dispose d'un collaborateur qui, en possession d'un brevet de moniteur de conduite automobile et motocycliste, assure la formation, en ces matières, non seulement du personnel dudit corps, mais aussi d'autres membres du personnel de l'Administration communale. De plus, l'intéressé enseigne le Droit sur la circulation routière à l'Académie de police de Savatan.

Le 1^{er} janvier 2008, suite à une mise au concours, le collaborateur en cause a été muté de la prévention routière au groupe motocyclistes pour occuper le poste de remplaçant du chef de cette unité. Il s'ensuit que l'intéressé ne pourra plus remplir les tâches évoquées ci-dessus et que, pour cette part de ses activités, il doit, impérativement et à aussi bref délai que possible, être remplacé.

En conséquence, un autre collaborateur est appelé à devoir suivre, auprès d'une école professionnelle pour moniteurs de conduite, la formation spécifique pour obtenir le brevet permettant d'enseigner la théorie et la pratique de la conduite de véhicules automobiles et de motocycles.

Or, le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour couvrir le coût – qui ascende à fr. 23'000.- – de la formation susmentionnée. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl.
2400.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 695'500.-	fr. 37'000.-

Suite au déménagement du Service d'assainissement et à la mise hors service de l'ancienne usine d'incinération du Vallon, les places de parc sises sur la partie inférieure de la parcelle (précédemment occupées par les collaborateurs du Service d'assainissement) sont devenues vacantes.

Au mois d'octobre 2007, le Corps de police a fait part de son intérêt pour la location de 44 places de parc à l'endroit précité, places destinées aux collaborateurs effectuant un horaire en rotation et pour lesquels l'utilisation des transports publics est impossible, au vu des heures auxquelles ils commencent ou terminent leur service. La mise à disposition provisoire (le temps de connaître l'avenir du site du Vallon) de ces places doit permettre d'attribuer une place de parc à 88 policiers travaillant en rotation.

Le Service du logement et des gérances, division des gérances, a été chargé d'établir un bail global pour les places de stationnement en cause. A cet effet, le prix du marché d'une place sise au Vallon a été évalué, en fonction de sa situation et de sa typologie, à fr. 70.- par mois. Au demeurant, les directives municipales, relatives au stationnement payant sur le domaine privé communal de véhicules appartenant à des fonctionnaires, fixent à fr. 21.- par mois la redevance due, pour une place extérieure en rotation, par les employés de la catégorie C, à savoir ceux qui ont un service irrégulier, en dehors des heures d'exploitation des transports publics.

Cela étant, afin de respecter l'égalité de traitement à laquelle tous les collaborateurs de la Ville ont droit, tout en assurant la transparence dans la gestion des places de parc de la commune de Lausanne et en respectant les objectifs du futur plan de mobilité d'entreprise de la Ville, il a été admis que le Corps de police se verrait facturer un montant global de fr. 36'960.- (44 places x fr. 70.- x 12) et qu'il refacturerait, via une retenue mensuelle de fr. 21.-, une somme totale de fr. 22'176.- (88 places x fr. 21.- x 12). Dite somme, d'abord versée sur le compte de recettes du Service du logement et des gérances, à l'instar de toutes les redevances acquittées par le personnel communal pour des places de parc mises à sa disposition par la Ville, sera, en fin d'année, virée sur le compte N° 2400.427 "Revenus des biens du patrimoine administratif" du Corps de police.

En conséquence, dès lors que le Service du logement et des gérances percevra des honoraires annuels de gérance de fr. 2'500.- environ et versera le solde du loyer global de fr. 36'960.- au Service d'assainissement, titulaire de la parcelle concernée, le montant net à la charge du Corps de police s'élèvera à fr. 14'784.-.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget de fonctionnement du Corps de police ne comprend pas la somme nécessaire pour payer le coût global des places de parc concernées, à savoir, fr. 37'000.- en chiffre rond, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

<i>Recettes supplémentaires de fr. 22'100.- sous la rubrique 2400.427.</i>
--

		Budget	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	fr. 670'000.-	fr. 17'900.-

Dans le cadre de la réforme du système de sécurité vaudois, la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de développer une action de communication destinée à mettre en valeur les connaissances, les compétences et la qualité des prestations fournies par les polices municipales.

Désirant soigner cette démarche et atteindre au mieux les objectifs de mise en valeur du travail et de l'image des polices municipales, la CDPMV s'est assurée la collaboration d'un professionnel de la communication. Dans le cadre de ladite collaboration, une brochure sur l'organisation de la sécurité sur le territoire vaudois a été réalisée et distribuée à tous les députés, brochure qui reste une bonne carte de visite pour les polices municipales. Pour la suite et conformément à la décision prise à l'unanimité des délégués présents, lors de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2007, la CDPMV juge opportun de poursuivre les efforts de communication et, pour ce faire, de renouveler le mandat du consultant chargé de conduire les opérations.

Cela étant et afin d'honorer le renouvellement dudit mandat, la CDPMV reconduit le principe d'une participation de fr. 0.15 par habitant. Il s'ensuit que, selon les données du Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) concernant le nombre d'habitants au 31 décembre 2007, la participation de la commune de Lausanne s'élève à fr. 17'900.-.

Le budget du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour acquitter la part lausannoise, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 17'900.- s'avère indispensable.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl.
2500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 250'000.-	fr. 25'000.-

La division de secours et incendie du service de protection et sauvetage (SPSL) dispose d'un nombre important de véhicules de tous genres (camions et véhicules légers d'intervention).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules s'élève à fr. 23'000.-. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des travaux de maintenance ne pouvant pas être effectués par le garage du SPSL, ou qui doivent obligatoirement être confiés à une entreprise agréée.

Or, en début d'année, il a dû être procédé, en urgence, à une révision importante du camion-grue Liebherr, révision qui a coûté fr. 15'000.-. De plus, trois véhicules utilitaires légers doivent subir des travaux de remise en état imprévus (suppressions de fuites d'huile et remplacements d'embrayages). C'est pourquoi, l'ensemble de ces interventions devant engendrer des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de fr. 25'000.- s'avère indispensable.

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3203 Compostière	3300 Gestion des immeubles	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			30'000		30'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			1'900		1'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions			1'000		1'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	37'000				37'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		38'000	16'000		54'000
	318 Autres prestations de tiers	20'000		26'000		46'000
	365 Subventions à des institutions				45'000	45'000
TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		57'000	38'000	74'900	45'000	214'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>50'000</i>		<i>16'400</i>		<i>66'400</i>
Page du préavis		page 9	page 10	page 10	page 11	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3203 Compostière

		Budget	Crédit suppl.
3203.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 5'000.-	fr. 37'000.-
3203.318	Autres prestations de tiers	fr. 600'000.-	fr. 20'000.-

En 2006, il a été prévu de changer la défibreuse de la compostière datant de l'an 2000. Dans ce but, un montant de fr. 420'000.- a été porté sur le préavis 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. En avril 2007, le directeur de la société qui exploite le site de la Tuilière (également fermier du domaine du Châtelard) est décédé subitement. Le temps pour son fils et son épouse de reprendre les rênes de la société et il était trop tard pour acquérir la nouvelle défibreuse en 2007.

Pour ce qui est de l'actuelle défibreuse, elle est tombée en panne à la toute fin de 2007. Au vu du tarif élevé des machines de location et de l'assurance qu'une partie des frais de réparation allaient augmenter la valeur résiduelle de la machine, décision a été prise de la réparer début 2008. Pour couvrir le coût de cette réparation urgente, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de fr. 37'000.- sur la rubrique 3203.315.

Quant à la nouvelle défibreuse, s'agissant d'une machine très particulière et d'un montant soumis à la Loi sur les marchés publics, le Service des forêts, domaines et vignobles a réalisé qu'il n'avait pas toutes les compé-

tences en son sein pour établir et suivre les dossiers d'appels d'offres. Dès lors, une offre a été demandée à un bureau spécialiste en la matière. Pour couvrir les prestations d'un tel spécialiste et tendre vers le meilleur choix possible au meilleur prix de la future défibreuse, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- sur la rubrique 3203.318

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 187'000.-	fr. 38'000.-

OFIGER – Module de facturation non locataire : fr. 28'000.-

Financement du module de facturation non locataire qui sera intégré dans l'application OFIGER. L'installation de ce module est nécessaire dans la mesure où il répond à une exigence en matière comptable du service de la révision. Pour mémoire, ce montant avait été adopté dans le cadre du budget 2007. Cependant, en raison du retard pris par le fournisseur informatique, il n'a pas été possible d'entreprendre ce travail dans le cadre de l'exercice 2007.

OFIGER – Mots clefs : fr. 10'000.-

Financement d'une partie des données structurelles (mots clefs) rendues nécessaires en partie avec l'évolution de l'application métier OFIGER.

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3304.301	Traitements	fr. 2'007'700.-	fr. 30'000.-
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 121'500.-	fr. 1'900.-
3304.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 304'200.-	fr. 1'000.-

Une collaboratrice de la cellule logement est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de la division, l'engagement d'un auxiliaire pendant six mois (de mars à août) s'avère indispensable.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à fr. 16'400.- seront enregistrées sur la rubrique 3304.436 "Dédommagements de tiers".

3304.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'500.-	fr. 16'000.-
----------	------------------------------------	-------------	--------------

Le 30 mars 2004, le Conseil communal, en adoptant le rapport-préavis N° 2003/43 sur la nouvelle politique communale du logement, a permis l'introduction de l'allocation communale au logement et, accessoirement, le développement d'une application informatique ad hoc permettant à la division du logement de gérer ce subside.

Le 5 septembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur l'aide individuelle au logement (RAIL) instaurant une aide individuelle cantonale au logement. Aux termes de ce règlement, il appartient aux communes d'introduire et de gérer cette subvention selon le modèle cantonal. Dans ce cas, l'Etat participe au financement de la moitié du montant de l'aide.

Le Service du logement et des gérances (division du logement) doit adapter l'outil informatique de l'allocation communale au logement (AAL) afin de pouvoir gérer l'aide individuelle cantonale au logement.

La modification de l'application existante, selon devis de l'entreprise qui a développé tous les programmes de la division du logement y compris celui de l'AAL communale, s'élève à 16'000 francs.

3304.318	Autres prestations de tiers	fr.	115'000.-	fr.	26'000.-
----------	-----------------------------	-----	-----------	-----	-----------------

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée à la location-réception de la division et apporter un soutien indispensable à l'unité AAL (allocation au logement) pendant la vacance de deux postes à la suite de la démission des titulaires, il est nécessaire, pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations de la division, de recourir à du personnel intérimaire pendant environ quatre mois.

3600 Service de la culture

		Budget		Crédit suppl.	
3600.365	Subventions à des institutions	fr.	29'581'800.-	fr.	45'000.-

Académie de Musique : fr. 5'000.-

Depuis 1991, l'Académie de Musique de Lausanne offre la possibilité à des duos violon & piano, venus des quatre coins du monde, de bénéficier des enseignements de deux grands musiciens : Pierre Amoyal, violoniste et Bruno Canino, pianiste, qui mettent leur expérience au service de ces jeunes artistes.

Au vu du rayonnement international, l'excellence des participants et du succès grandissant auprès du public de cette manifestation, la Municipalité a décidé de créer un prix de la Ville de Lausanne attribué chaque année au meilleur duo, qui serait choisi par le jury de l'Académie de Musique.

Ce prix, d'un montant de fr. 5'000.-, récompenserait de jeunes musiciens talentueux, venus de différents pays et permettrait de valoriser le nom et l'image de la Ville de Lausanne. Il serait attribué pour la première fois à l'issue de l'édition 2008, prévue au mois d'août, par le biais d'une subvention extraordinaire.

Tokyo Ballet : fr. 40'000.-

L'année 2008 est une année placée sous le signe du Japon pour plusieurs grandes institutions culturelles lausannoises. Le Béjart Ballet, l'Ensemble Vocal, l'Orchestre de chambre et l'Opéra effectueront, tout au long de l'année, des tournées dans différentes villes nippones.

Dans ce contexte d'échanges artistiques entre Lausanne et le Japon, le Tokyo Ballet se produira pour quatre spectacles à Lausanne au palais de Beaulieu en juin 2008. Le programme prévoit trois œuvres de Maurice Béjart, dont deux (Kabuki et Bugaku) ont été créées spécialement pour le Tokyo Ballet et n'ont jamais été présentées en Suisse.

Au vu de ces liens privilégiés, la Municipalité a accepté d'accorder une aide financière de la Ville de fr. 40'000.- pour ce projet.

La venue du Tokyo Ballet à Lausanne est, sur le plan de l'offre chorégraphique au public, un événement de grande importance. En effet, la venue d'un corps de ballet de renommée internationale reprenant des créations de Béjart témoigne de la dimension internationale de l'œuvre du chorégraphe et du choix judicieux qu'a fait la Ville de Lausanne de soutenir le travail de la compagnie depuis 1987. Enfin, sur le plan du marketing urbain et dans l'optique de favoriser le rayonnement culturel lausannois, une prise en considération de la demande permettrait de valoriser le nom et l'image de la Ville autour d'un spectacle vraisemblablement promis à un grand succès et suscitant un fort attrait médiatique.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4100 Service du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4603 Traitement des eaux usées	4700 Eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			50'000			50'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			3'100			3'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions			9'500			9'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000				6'000
	314 Entretien des biens immobiliers		500'000			110'000	610'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				143'000		143'000
	318 Autres prestations de tiers	50'000	51'000				101'000
TOTAL TRAVAUX		50'000	557'000	62'600	143'000	110'000	922'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>25'000</i>	<i>29'000</i>				<i>54'000</i>
Page du préavis		page 12	page 13	page 16	page 16	page 17	

4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl.
4100.318	Autres prestations de tiers	fr. 27'000.-	fr. 50'000.-

Restitution photogrammétrique : fr. 25'000.-

Dans le cadre de l'établissement de plans partiels d'affectation et de concours d'architecture, le Service du cadastre fait réaliser à la demande des services d'urbanisme et d'architecture des restitutions photogrammétriques à partir de photos aériennes de secteurs de la commune de Lausanne dans le but de disposer de la morphologie du terrain et de la volumétrie des bâtiments existants en vue de l'établissement de maquette.

Dès le début de l'année 2008, deux demandes importantes ont été effectuées pour un concours dans le cadre des biens-fonds anciennement propriété d'Edelweiss Société de gestion SA, chemin des Retraites, rue Couchirard et pour l'étude d'un nouvel aménagement de la place du Tunnel. Ces deux requêtes n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget 2008.

Un crédit supplémentaire de fr. 25'000.- est demandé pour pouvoir assumer ces travaux de restitution photogrammétrique.

Plan officiel de la commune de Lausanne : fr. 25'000.-

A la demande de nombreux utilisateurs, mandataires et associations ainsi qu'en accord et partenariat avec nos communes voisines, les services du cadastre et des routes et de la mobilité ont réalisé un plan officiel numérique de la commune de Lausanne.

Pour financer l'impression de ce plan qui sera édité à 15'000 exemplaires, 3 encarts publicitaires ont été prévus (citycable, eauservice et Assainissement) qui permet une recette de fr. 25'000.-. L'utilisation de ce revenu pour financer l'impression de ce plan ne peut se faire directement car les règles comptables de la Commune ne permettent pas de débiter des recettes. En conséquence, une demande de crédit supplémentaire de fr. 25'000.- est nécessaire pour financer les travaux d'impression.

Cette dépense est compensée par la recette de fr. 25'000.- susmentionnée qui sera portée au crédit du compte 4100.439.

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 398'600.-	fr. 6'000.-

Division ateliers et magasins de la Ville (AMV)

L'application informatique MEGAN a été mise en service aux AMV dès le 2^{ème} semestre 2006 dans le but d'informatiser et d'optimiser la gestion des stocks, en relation avec la facturation des prestations fournies par le personnel de l'unité "Garages" pour l'entretien des véhicules et machines des services commercialisés (imputations internes) et aux autres services (pro forma). Afin de mieux exploiter les capacités techniques offertes par cette application, il nous apparaît nécessaire de pouvoir la compléter par l'adjonction d'un terminal mobile et d'une imprimante pour le magasin et de trois lecteurs de codes-barres pour le personnel de l'unité "Garages".

La lecture des codes-barres permettra une reconnaissance immédiate de l'article scanné, son affectation électronique sur l'ordre de travail concerné et, par la suite, l'établissement automatisé de la facture y relative, réduisant ainsi au strict minimum la saisie manuelle de ces opérations par le magasinier, les mécaniciens, la cellule administrative des AMV, voire même par les cadres de l'unité "Garages".

Outre une plus grande fiabilité lors de l'établissement des documents de travail et de facturation, l'utilisation des codes-barres permettra un gain de temps important pour le personnel du garage, pour celui du magasin, ainsi que pour la cellule administrative des AMV, favorisant ainsi une optimisation du temps de travail.

Cette dépense, non planifiée, ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement ordinaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'650'000.-	fr. 500'000.-

Mise en séparatif des raccordements des refuges de Sauvabelin : fr. 70'000.-

Des travaux de réaménagement de la voirie publique sont en cours sur la route de la Clochette dans le cadre du "réseau 08". Dans ce contexte, le Service d'assainissement reconstruit également son collecteur en séparatif.

Etant acquis que tous les riverains devront également à terme modifier leur raccordements en séparatif, nous saisissons l'opportunité qui nous est offerte par la présence de l'entreprise, laquelle appliquera les prix unitaires et les conditions convenus avec le Service d'assainissement en 2007. Nous avons donc adjugé à cette entreprise la part incombant à notre service s'agissant de la mise en conformité des raccordements pour les deux refuges de Sauvabelin dont nous avons la charge d'entretien.

Aucun montant n'ayant été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir financer ces travaux sans altérer le financement d'autres chantiers planifiés.

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier : fr. 170'000.-

Suite à un échange foncier avec le LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à charge du Service du logement et des gérances. La structure porteuse du trottoir Nord a dû être démolie pour des raisons de sécurité. La reconstruction de cet ouvrage a permis de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes actuelles.

En 2006, le devis estimatif pour l'ensemble des travaux à notre charge était de 820'000 francs, montant du crédit supplémentaire alors demandé. Seuls 270'000 francs ont été dépensés, les travaux n'ayant pu débiter qu'en novembre 2006.

En 2007, le coût de l'ouvrage a été revu à la hausse au vu des soumissions rentrées, ainsi que pour tenir compte du complément de projet demandé pour les garde-corps. Le montant total a été réactualisé à hauteur de 990'000 francs. Le crédit supplémentaire demandé était de 720'000 francs (990'000 francs moins 270'000 francs dépensés en 2006). Les travaux exécutés et facturés en 2007 se sont élevés à quelques 480'000 francs.

Pour 2008, le solde des travaux à réaliser, à savoir un reliquat de fournitures et la pose des garde-corps, fait l'objet d'une ultime demande de crédit supplémentaire.

En conclusion, il est à relever qu'en raison d'un suivi rigoureux et d'une recherche permanente d'économies par le biais de variantes, le montant final de l'ouvrage à charge du Service des routes et de la mobilité a pu être ramené de 990'000 francs estimés en 2007 à 920'000 francs réellement dépensés au final (soit 270'000 francs en 2006 + 480'000 francs en 2007 + 170'000 francs en 2008).

Arche ouest du pont Bessières - réfection de la dalle du trottoir et aménagement d'un WC public : fr. 260'000.-

Construite en 1937, puis agrandie en 1962, la dalle en béton armé du trottoir situé sur le domaine public reliant le pont Bessières aux immeubles adjacents, côté nord-ouest, est passablement dégradée. Initialement prévue il y a plusieurs années, la réfection a dû être différée en raison des travaux de construction du m2 dans le périmètre. Aujourd'hui, l'évolution de son état nécessite une intervention urgente consistant à assainir l'ouvrage (intrados et extrados) et à renouveler son étanchéité.

Saisissant l'opportunité de ces travaux, et pour répondre aux besoins récurrents des organisateurs du Festival de la Cité, ainsi que pour permettre la présence de manifestations diverses comme, par exemple, les spectacles organisés par le café-théâtre "Le Bourg", nous souhaiterions pouvoir installer un WC public à demeure, au fond de l'arche ouest, sous la forme d'un container "sanitaire" entièrement équipé. Son installation nécessiterait un dégagement préalable du terrain partiellement occupé par du remblai et de la molasse, l'alimentation en eau et électricité et un raccordement au collecteur public. Tels que planifiés et coordonnés, les travaux devraient s'achever à fin mai et le WC public pourrait être mis en service au début du mois de juin 2008.

Aucun montant n'ayant été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir entreprendre ces travaux urgents. Il est à noter que les travaux indispensables de protection de la molasse au fond de l'arche précitée, dus par le m2 et estimés à 30'000 francs, ne sont pas compris dans le montant ci-dessus.

		Budget	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'100'000.-	fr. 51'000.-

Mandat de coordination de l'Organisme de gestion Pôle Vennes : fr. 12'000.-

L'Etat de Vaud a mandaté le bureau SD Société de Gestion et de Conseils SA afin de coordonner l'ensemble des ouvrages à réaliser dans le cadre du développement du Pôle Vennes, sis sur les communes de Lausanne et d'Epalinges et objet du plan d'affectation cantonal n° 309 "Vennes".

Une clé de répartition des dépenses entre les différents intervenants a été établie proportionnellement à l'importance des objets dont ils ont la charge. La participation de la ville de Lausanne pour l'exercice 2008, principalement pour le P+R "Vennes – AquaEcopôle", a été évaluée à 12'000 francs.

Cette dépense, non planifiée, ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement ordinaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Participation à l'étude d'une mise en place de vélos en libre-service à l'attention des étudiants du site des Hautes-écoles : fr. 15'000.-

Une réflexion a démarré, fin 2007, sur le site des Hautes écoles (UNIL/EPFL) pour étudier la mise en place de vélos en libre-service à l'intention des étudiants du campus. Des stations seraient disposées sur le campus et à proximité des maisons d'étudiants. Le système en cours d'étude serait facilement extensible, ce qui permettrait d'ajouter de nouvelles stations dans les communes environnantes et de s'ouvrir à un public plus large, visant même à terme une uniformité au niveau Suisse.

La Ville de Lausanne a récemment participé à une visite technique à Parme afin d'évaluer un tel système in situ. Il apparaît qu'une extension du projet pilote avec l'intégration d'une station à Ouchy présente un intérêt certain, en terme de connexion avec le m2 notamment. Dans ce contexte, il nous apparaît opportun de prendre une part active à l'étude et à la réalisation de ce projet piloté par les Hautes écoles.

L'octroi d'un crédit supplémentaire, pour cette dépense non prévue lors de l'établissement du budget 2008, permettrait à la Ville de s'intégrer directement à la réflexion en cours et de demander au mandataire des Hautes-écoles, les études complémentaires y relatives.

Frais de financement du développement d'un module supplémentaire au progiciel AgileTime : fr. 24'000.-

Par décision du 3 novembre 2005, la Municipalité a autorisé l'acquisition et l'installation d'un progiciel pour la planification et la gestion des temps de travail du personnel du service des routes et de la mobilité. Depuis lors, un paramétrage sur mesure, les interfaces avec Peoplesoft (paie) et Time AS (badgeuse), l'installation proprement dite et la formation des collaborateurs-trices ont été successivement mis en oeuvre. Le progiciel AgileTime est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2006 dans tout le service.

Aujourd'hui, souhaitant pouvoir faire cohabiter techniquement le badgeage électronique avec la ventilation manuelle du temps de travail sur les temps badgés, nous avons demandé le développement d'un module spécifique (analyses, réalisation, tests et documentation pour les utilisateurs). A cette occasion, nous avons également conclu un contrat de maintenance pour couvrir les corrections d'anomalies qui ne manqueront pas

d'apparaître au fil de l'évolution du produit et des nouvelles versions qui seront livrées ces prochaines années.

Il est à noter que les frais engagés par notre service pour le développement et la personnalisation "Ville" du produit seront rapidement amortis dans la mesure où AgileTime devrait être progressivement utilisé par une quinzaine d'autres services dans le cadre de l'aménagement du temps de travail (ATT - cf. rapport-préavis y relatif).

Dès lors, et compte tenu du fait qu'aucun montant n'a été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir financer ce développement sans altérer le financement d'autres mandats d'études liés à des projets d'aménagement du domaine public ou autres.

4300 Service d'urbanisme

		Budget		Crédit suppl.	
4300.301	Traitements	fr.	4'615'500.-	fr.	50'000.-
4300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	273'800.-	fr.	3'100.-
4300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	725'300.-	fr.	9'500.-

Office de la police des constructions – Traitements

L'office de la police des constructions (OPC) comprend à son effectif deux adjoints techniques qui procèdent, avec le chef d'office, à toutes les analyses des demandes de permis de construire sur le plan technique et légal. Cette étape est fondamentale dans la procédure d'autorisation de construire et demande une compétence élevée. Celle-ci ne s'obtient qu'avec un minimum de pratique et suppose une période de formation interne après engagement, inévitable pour maîtriser les particularités du contexte réglementaire lausannois.

Les deux titulaires actuels fêteront 65 ans le 4 octobre 2009 et le 20 février 2010. Cet échéancier rapproché nous oblige à anticiper le renouvellement de ces postes et à éviter tout risque de problème dans ce secteur soumis à des délais légaux. La charge de travail actuelle et des récents problèmes de santé d'un des adjoints nous font souhaiter un engagement pour le deuxième semestre 2008 déjà.

460 Service d'assainissement

4603 Traitement des eaux usées

		Budget		Crédit suppl.	
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	482'000.-	fr.	143'000.-

Une réfection partielle de la dalle du four principal d'incinération des boues d'épuration de la STEP de Vidy et la mise en place de buselures sont prévues au budget de fonctionnement. Durant les travaux entrepris dès la fin mars, il a été constaté que la dalle a subi une détérioration plus importante qu'évalué lors d'une première inspection et qu'elle devait de ce fait être refaçonée dans son intégralité, entraînant par-là un important surcoût des travaux.

Le crédit supplémentaire est demandé pour le compte 4603.315, tant pour la réfection complète de la dalle du four principal que pour le séchage de la dalle à l'aide d'un brûleur spécifique.

4700 Eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 147'500.-	fr. 110'000.-

Pour l'année 2008, aucun financement n'a été prévu pour les travaux d'entretien du parc immobilier locatif du service. En effet, il est prévu de présenter un préavis au Conseil communal pour l'ensemble du parc immobilier "locatif" de **eauservice**.

Le Service du logement et des gérances, qui s'occupe de l'entretien courant des bâtiments locatifs de **eauservice**, évalue à 110'000 francs le montant nécessaire urgent pour couvrir les frais d'entretien (hygiène). Ce montant correspond à environ 16 % de l'état locatif (env. 680'000 francs).

Pour mémoire, les dépenses d'entretien courant, essentiellement des frais fixes, se sont élevées à :

2006 : fr. 93'193.10 (cpte 314.02)

2007 : fr. 73'166.40 (cpte 314.02)

En résumé, le crédit supplémentaire total est de :

Entretien 2008 fr. 110'000.-

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		5610 Administration du service et fondations privées subven- tionnées	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	500	500
	314	Entretien des biens immobiliers	28'500	16'700
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		29'000	16'700	45'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				0
Page du préavis		page 18	page 19	

561 Service de la jeunesse et des loisirs*5610 Administration du service et fondations privées subventionnées*

		Budget		Crédit suppl.	
5610.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	8'600.-	fr.	500.-
5610.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	0.-	fr.	28'500.-

En date du 1^{er} janvier 2007, le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) a repris les locaux de la Borde 49 b occupés par la Direction des travaux, Service des routes et de la mobilité, unité de la signalisation.

Un crédit supplémentaire de fr. 140'000.- a été attribué par la Municipalité en mai 2007 et a permis de réaliser différents travaux pour le réaménagement des locaux. Ces espaces seront ainsi, d'une part offerts à la Permanence Jeune Borde et d'autre part, loués à plusieurs associations interculturelles afin de susciter une vie plus harmonieuse et conviviale dans ce quartier et permettre la réalisation de différents projets culturels, y compris dans le domaine de la formation, pour des jeunes Lausannois.

Afin de répondre aux critères de sécurité exigés par l'ECA qui permettront ainsi de recevoir le permis d'utiliser ces locaux, des travaux complémentaires sont indispensables et se répartiront de la façon suivante :

1.	Maçonnerie (estimation)		
	Obturations de percement de ventilation	fr.	2'000.-
2.	Installations électriques (estimation)		
	Déplacement de signalisation et raccordement de clapets	fr.	3'000.-
3.	Installation de ventilation		
	Clapet coupe feu 2 pièces + démontage + fermeture	fr.	5'500.-
	Démontage + fermetures gaines	fr.	1'500.-
4.	Menuiserie		
	1 porte EI30 supplémentaire	fr.	2'200.-
5.	Système de verrouillage		
	1 boîte avec clefs pour les pompiers	fr.	500.-
7.	Divers et imprévus	fr.	878.-
8.	Total N° 1	fr.	15'578.-

De plus, avec ces travaux urgents, les techniciens considèrent nécessaire de réaliser parallèlement une installation de ventilation permettant une utilisation adéquate des locaux privés de fenêtres.

1.	Installation de la ventilation		
	Adaptation de la ventilation pour le local multifonctions	fr.	12'500.-
	Capot d'insonorisation du compresseur	fr.	420.-
2.	Conteneurs		
	3 conteneurs à ordures demandés par assainissement	fr.	502.-
	Total N° 2	fr.	13'422.-
	Total final N° 1 + N° 2	fr.	29'000.-

Compte tenu de l'urgence de l'intervention et des besoins de la PJB ainsi que les autres associations concernées, les travaux devraient idéalement se dérouler du mois de janvier à février prochain

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie infantine communaux*

		Budget	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 95'200.-	fr. 16'700.-

Justificatif n° 1 – lave-vaisselle

La cuisine du centre de vie infantine de l'Ancien-Stand dispose d'un lave-vaisselle professionnel datant de 1990 et qui est mis à rude épreuve.

Lors d'un dépannage, il a été constaté des fuites d'eau importantes et dangereuses. Celui-ci a donc été mis hors service.

Selon le rapport, une réparation serait trop onéreuse au vu de l'état général et de l'âge de la machine. L'entreprise suggère donc son remplacement et propose un modèle pour un montant de fr 9'506.- TTC, fourniture, pose et raccordement compris.

Il convient également de poser une nouvelle ligne d'alimentation électrique d'une puissance de 25 A/400 V pour un montant d'environ fr 3'200.- TTC.

Vu l'urgence de ces travaux, nous avons d'ores et déjà entrepris les démarches auprès des entreprises, ceci afin de perturber le moins possible le travail du personnel de cuisine.

Justificatif n° 2 – amoire frigorifique – montant fr. 4'050.-

Le rapport du chef de l'Office de l'hygiène établi le 29 avril 2008 indiquait :

"Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que les installations de réfrigération actuellement à disposition sont juste suffisantes pour l'entreposage des denrées utilisées à ce jour. Par conséquent, il nous semblerait judicieux de prévoir une augmentation desdites installations afin de répondre aux exigences de l'art. 7, lettres c et d de l'Office de l'hygiène, qui stipule :

- c. il y a lieu de garantir les bonnes pratiques d'hygiène, incluant également la prévention des contaminations;
- d. il y a lieu de disposer dans la mesure du nécessaire de locaux de manutention et d'entreposage adéquats, à température contrôlée et de capacité suffisante, pour que les denrées alimentaires soient maintenues à des températures appropriées et que ces températures puissent être vérifiées et enregistrées si nécessaire;

et d'éviter ainsi tout problème lors des futurs contrôles exercés par les contrôleurs du SCAV."

Ces deux achats n'étaient pas planifiés lors de l'élaboration du préavis N° 2006/65 et le disponible actuel ne nous permet pas de les englober dans le DIPA.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE	
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service (STI)	6401 Office du travail	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau				48'000				48'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					8'300			8'300
	314	Entretien des biens immobiliers					2'400	10'400	15'500	28'300
	318	Autres prestations de tiers	38'200	131'300		51'500		86'000		307'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				4'500				4'500
	365	Subventions à des institutions			72'000					72'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		38'200	131'300	72'000	104'000	10'700	96'400	15'500	468'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>16'800</i>				<i>96'400</i>		<i>113'200</i>	
Page du préavis		page 20	page 20	page 21	page 22	page 23	page 23	page 24		

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	fr. 30'000.-	fr. 38'200.-

Le 18 octobre 2007, un cadre du SSL a adressé au directeur SSE une plainte contre son chef de service.

D'entente avec la Municipalité, le directeur a alors sollicité l'entreprise Vicario Consulting SA pour un audit, avec mandat d'établir si les accusations portées contre le chef du service social étaient fondées ou non. Une première partie de cet audit a eu lieu de décembre 2007 à janvier 2008, avec l'audition de 27 personnes, pour un montant de fr. 38'198.- qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire. Une seconde partie sera facturée ultérieurement et fera l'objet d'une seconde demande.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 386'000.-	fr. 131'300.-

Installation d'un logiciel : fr. 96'400.-

L'unité logement du Service social gère actuellement un parc de 308 logements, chiffre qui pourrait encore augmenter. Cette gestion est assimilable à celle d'une gérance à caractère social et nécessite des besoins en

matière d'outils informatiques auxquels Excel, utilisé jusqu'à ce jour, ne peut plus répondre. Dans ce but, la société OFISA a été mandatée pour installer le logiciel OFIGER-W à l'unité logement.

Assurance incendie mobilière et responsabilité civile pour les logements sociaux : fr. 18'100.-

L'unité logement du Service social gère actuellement un parc de 308 logements. Pour palier aux lacunes de couvertures souvent avérées, il est nécessaire de souscrire des assurances couvrant les risques incendie et responsabilité civile pour l'ensemble du parc. En effet, les occupants des logements du SSL ayant un statut de sous-locataire, ils sont soumis aux mêmes droits et obligations que les locataires en matière de responsabilité civile et d'assurance incendie.

L'expérience montre que, malgré un suivi administratif, une partie non négligeable des sous-locataires ne contractent pas d'assurance ou ne paient pas les primes. Il en découle qu'en cas d'incendie ou autres dégâts, aucune prise en charge n'est possible. Le Service social, signataire des baux, peut être amené à en assumer les coûts y compris les frais de relogement. En 2006, les frais de relogement à l'hôtel d'une famille avaient dépassé les fr. 10'000.-.

Dès lors, après examen et négociations par le spécialiste en assurances de l'unité assurances choses et patrimoine du Service juridique, une assurance incendie et éléments naturels d'une valeur d'assurance totale de fr. 7.5 Mio permet de répondre à la couverture des biens appartenant aux familles sous-locataires ainsi que les frais de déblaiement et de relogement. La prime annuelle se monte à fr. 3'881.30.

De même, un contrat de type RC-Entreprises de garantie subsidiaire couvrant jusqu'à fr. 5 Mio avec franchise de fr. 100.- permet de répondre aux dommages corporels et matériels. La prime annuelle se monte à fr. 14'175.-.

Ce crédit supplémentaire fait suite à la note adoptée le 1^{er} novembre 2007 par la Municipalité (Unité logement : Assurance incendie mobilière et responsabilité civile pour les logements sociaux).

Campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement : fr. 16'800.-

Dans le cadre de la campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement conduite par l'Unité d'assainissement financier (UNAFIN) et financée par l'Etat, 8 représentations seront proposées durant le 2^{ème} semestre 2008 par la troupe de théâtre "Caméléon".

Ce montant sera entièrement subventionné par l'Etat de Vaud et porté au crédit du compte 6302.451 "Participation de l'Etat aux charges".

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	fr. 11'642'200.-	fr. 72'000.-

Dans un communiqué de presse daté du 3 décembre 2007, la Municipalité a annoncé son intention de renouveler l'expérience de la Terrasse et de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, destiné aux marginaux, pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15-20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. La Terrasse est ouverte de 13 à 19 h. en semaine et de 13 à 18 h. les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2007 et fermé le 30 mars 2008.

Sur la base des résultats positifs de l'hiver passé, il est attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales habituellement rassemblées sur la place de la Riponne et une diminution des tensions et problèmes sur la place de la Riponne et avec le parking en cas de météo défavorable. Le SSL, en collaboration avec la police, assure un suivi du projet et un rapport final sera remis par la Fondation ABS.

Cette année, une convention de subvention a été établie précisant les modalités concrètes et les aspects financiers.

Le montant mensuel des salaires correspond à un 0.9 EPT et en ajoutant des frais de chauffage et de gestion, on admet un montant de 24'000 francs par mois. Pour le mois de décembre 2007, cette somme a été prélevée dans les "casuelles" 2007.

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2008, à raison de 24'000 francs par mois, soit au total une somme de 72'000 francs.

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

		Budget		Crédit suppl.	
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	8'800.-	fr. a)	48'000.-
6400.318	Autres prestations de tiers	fr.	19'300.-	fr. a)	51'500.-
				b)	36'500.-
					15'000.-
6400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	3'900.-	fr. a)	4'500.-

a) Bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI) : fr. 89'000.-

Les activités 2008, fixées en janvier par le directeur de la sécurité sociale et de l'environnement et le chef de service, mettent l'accent sur les axes "information" et "formation". En raison de la vacance à la tête du BLI lors de l'établissement du budget 2008, diverses activités et projets n'ont pas pu être budgétisés.

Afin d'améliorer la visibilité et permettre de donner une indispensable impulsion au BLI, le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non-budgétisées en rapport avec plusieurs natures du plan comptable communal, soit :

Fr. 45'000.- (6400.310) pour l'impression de 15'000 exemplaires de la brochure destinées aux néo-arrivants à Lausanne.

Fr. 3'000.- (6400.310) pour l'impression du dépliant du BLI, de cartes de vœux et de diverses publications.

Fr. 15'000.- (6400.318) pour la création d'un logo et d'une charte graphique pour le BLI.

Fr. 21'500.- (6400.318) pour la création d'une brochure destinées aux néo-arrivants à Lausanne. Ce montant couvre les coûts de graphisme, de composition et de traduction en 5 langues.

Divers frais (location de salles, publicité, frais de réception) liés aux projets de formation des associations et des colloques thématiques de la CTI pour fr. 4'500.- (6400.319).

b) Interventions d'avocats privés : fr. 15'000.-

La direction du service se trouve confrontée à deux situations conflictuelles nécessitant, après étude par le Service juridique, l'intervention d'avocats privés. Il s'agit :

- d'un ex-collaborateur qui attaque la Ville de Lausanne pour non-respect d'une convention de fin de collaboration

- d'un ancien mandataire qui tente de faire requalifier sa relation contractuelle avec la Ville de Lausanne.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées des honoraires des deux conseils juridiques.

6401 Office du travail

		Budget		Crédit suppl.	
6401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	700.-	fr.	8'300.-
6401.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	0.-	fr.	2'400.-

Le service de l'emploi de l'Etat de Vaud a mis en service un logiciel pour la gestion des contrôles qu'effectuent les inspections cantonales (Vaud) et communales (Lausanne) du travail. Ce logiciel requiert l'utilisation impérative d'écran 19". Le SOI n'ayant pu fournir ledit matériel, l'achat a été fait afin de répondre aux obligations que l'inspection du travail Lausanne se voit imposées par la délégation de compétence légale.

D'autre part, le déménagement de l'inspection du travail dans ses nouveaux locaux a fait apparaître des besoins qui n'avaient pas été prévus et budgétisés. Il s'agit d'étagères et d'un vestiaire que le Service du logement et des gérances n'a pas pu intégrer dans les coûts de transformation des locaux, ainsi que la pose de stores pare-soleil dont la nécessité s'est avérée à l'usage.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'achats de matériel et de mobilier

- fr. 3'600.- (6401.311) pour la couverture de l'acquisition de 9 écrans 19"
- fr. 4'700.- (6401.311) pour la fabrication d'étagères et d'un vestiaire sécurisé
- fr. 2'400.- (6401.314) pour la pose de stores pare-soleil.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget		Crédit suppl.	
6404.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	27'500.-	fr.	10'400.-

Le programme d'emplois temporaires subventionnés CAPTA est locataire de bureaux dans l'immeuble de la route de Genève 77. En février, un début d'incendie dû à un luminaire de plafond usé s'est déclaré, sans autre conséquence qu'un court-circuit et quelques plaques du faux plafond noircies.

Cet "avertissement sans frais" a mené le Service du travail à faire vérifier, puis remplacer, pour des raisons de sécurité, les plafonniers des salles occupées par ce programme. Des démarches sont en cours pour obtenir une participation de la gérance, bien que ce genre d'installation relève de la responsabilité du locataire, selon le droit du bail.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'aménagement de locaux, soit fr. 10'400.- pour la couverture du changement de luminaires dans les locaux du programme d'emplois temporaires subventionnés CAPTA.

		Budget		Crédit suppl.	
6404.318	Autres prestations de tiers	fr.	597'500.-	fr.	86'000.-

Dans le cadre de la gestion administrative de l'ensemble du bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL), le chef de service du STI a désiré qu'un système de gestion centralisé soit mis sur pied. Une étude, menée par le responsable de l'unité Administration-Comptabilité-Intendance et le SOI, a permis de présenter un projet au Copilinf de la Ville de Lausanne qui l'a validé.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'honoraires, soit fr. 86'000.- pour la couverture de la réalisation d'une base de données permettant la gestion centralisée de l'activité du bureau des ETSL.

Il est à noter que les deux montants ci-dessus seront partiellement couverts par la subvention versée par le service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre des frais de fonctionnement des ETSL. Recettes supplémentaires de fr. 96'400.- sous la rubrique 6404.451.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 750'000.-	fr. 15'500.-

Remplacement de la totalité du grillage des volièrès du parc de Mon-Repos par un grillage de sécurité, suite aux différents actes de vandalisme survenus en 2007. En sa séance du 16 avril 2008, la Municipalité a adopté la demande de crédit supplémentaire pour la remise en conformité des volièrès (selon note à la Municipalité annexée).

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		701 Comptabilité et finances	702 MAGESI	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			232'000	353'000	148'000	733'000
	313 Marchandises		250'000		24'000		274'000
	314 Entretien des biens immobiliers			95'000	22'000		117'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			10'000	13'000	173'000	196'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				40'000		40'000
	318 Autres prestations de tiers			60'000	45'500		105'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	30'000		48'000	25'000		103'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		30'000	250'000	445'000	522'500	321'000	1'568'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>30'000</i>	<i>250'000</i>			<i>144'000</i>	<i>424'000</i>
Page du préavis		page 25	page 25	page 25	page 27	page 29	

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'100.-	fr. 30'000.-

Les frais facturés par les offices de poursuites et de justice n'ont pas été prévus au budget 2008. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients.

Mise en compte des frais des offices des poursuites et de justice facturés aux clients. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients. Recettes supplémentaires de fr. 30'000.- sous la rubrique 701.434.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
702.313	Marchandises	fr. 550'000.-	fr. 250'000.-

Adaptation du budget d'achats de carburants liée aux exigences comptables du logiciel SAP

Le budget d'achats de carburants du Magesi, pour les besoins spécifiques des services des SIL, est de fr. 300'000.- (compte 313002). Les achats de carburants sont cependant nettement supérieurs à ce montant du fait que d'autres services de l'administration communale s'approvisionnent également à la station de distribution des carburants des SIL. Auparavant, ces achats étaient comptabilisés dans un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation aux autres directions. D'un point de vue comptable, s'il était possible (avec GEFI) de gérer le budget de cette manière, tel n'est plus le cas avec le module comptable de SAP qui a été installé au 01.01.2008 et qui implique, sous peine de blocage, que les dépenses imputées ne soient pas supérieures au montant budgété. Par conséquent, il est proposé d'augmenter le budget d'achats de carburants d'un montant suffisant qui sera dès lors compensé par les recettes afférentes. Il s'agit donc d'une opération comptable neutre.

Recettes supplémentaires de fr. 250'000.- sous la rubrique 702.434.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'300'000.-	fr. 232'000.-
74.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 50'000.-	fr. 95'000.-
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 2'500'000.-	fr. 48'000.-

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance – Optimisation de l'occupation des locaux1. Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance

Le départ de Neo Technologies SA du site de Pierre-de-Plan offre une opportunité unique au Service du gaz et du chauffage à distance de concentrer ses activités sur un seul site et d'optimiser l'utilisation des infrastructures nécessaires aux activités des Services industriels. Des concentrations d'ateliers, de dépôts de matériels et d'activités sont ainsi envisageables. Pour permettre le transfert de l'ensemble du personnel travaillant pour le Service du gaz et du chauffage à distance, des constructions complémentaires doivent être entreprises, telles que douches, vestiaires, bureaux et local de séchage d'habits de travail.

2. Réaffectation des locaux libérés par Neo Technologies SA

Les locaux libérés sont adaptés pour recevoir les activités assurées par le personnel du contrôle, de la construction et de l'exploitation de la division gaz. Actuellement 33 personnes sont impliquées par ces tâches. Leurs bureaux sont situés à la route de Genève 49, dans la première arche du Pont Chauderon.

3. Réaffectation des locaux libérés par la division TEC (Technique, Equipement, Clientèle) du Service de l'électricité

Les locaux situés à la route de Genève 32 et 34 seront répartis entre le SEL et le SDS. Les frais de réaménagement ont déjà été accordés.

4. Avantages de la réorganisation et de la répartition des infrastructures

4.1 Pour le Service du gaz et du chauffage à distance

Le Service du gaz et du chauffage à distance propose donc de regrouper l'ensemble du personnel du service sur le site de Pierre-de-Plan. Ce déménagement présente les avantages suivants :

- diminution des déplacements entre Chauderon et Pierre-de-Plan
- amélioration des échanges entre les unités du service, particulièrement avec le bureau technique et le secrétariat
- optimisation des ateliers et des machines
- renforcement de la collaboration entre le personnel technique du gaz et du chauffage à distance
- meilleur accès pour les prescripteurs (installateurs, architectes, etc.)
- accès facilité aux plans du réseau de gaz

4.2 Pour le Service de l'électricité

Les locaux libérés à la route de Genève 49 seront occupés par la division TEC (Technique, Equipement, Clientèle) du Service de l'électricité. Les avantages suivants pour ce service se résument comme suit :

- regroupement des activités technique et administrative, tel que le Service du gaz le pratique actuellement
- locaux adaptés exactement aux besoins, tant sur le plan de leur disposition que sur celui de leur utilisation
- regroupement des véhicules de service (actuellement des places de parc payantes sont louées dans le parking de Chauderon)
- regroupement de tous les collaborateurs de la division, actuellement dispersés sur trois sites différents
- amélioration des conditions de livraisons de matériel (accès, monte-charge)
- optimisation des manutentions des appareils entre le groupement du stock, celui du paramétrage et le laboratoire d'étalonnage, toutes les activités pouvant être regroupées sur un même niveau.

5. Aspects financiers

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| – Fourniture, matériel et mobiliers | fr. 232'000.- |
| – Génie civil et raccordements | fr. 95'000.- |
| – Déménagements, taxes et imprévus | fr. 48'000.- |

Coûts pour le Service du gaz et du chauffage à distance	fr. 375'000.-
---	---------------

- | | |
|--|--------------------------------|
| – Fourniture, matériel et mobiliers | fr. 25'000.- (rubrique 76.311) |
| – Déménagements, peinture et mise aux normes | fr. 25'000.- (rubrique 76.319) |

Coûts pour le Service de l'électricité	fr. 50'000.-
--	--------------

<u>Montant total du crédit supplémentaire</u>	<u>fr. 425'000.-</u>
---	----------------------

		Budget	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'600'000.-	fr. 10'000.-

La maintenance des postes de détente Gaznat sur notre réseau est régulièrement effectuée par des prestataires externes dans le cadre de contrats annuels.

Le budget de fr. 10'000.- alloué pour l'année 2008 a été sous-évalué. Il ne tient en effet pas compte de ces contrats qui ont déjà grevé le montant disponible.

Or, le poste de Bellerive présente des problèmes d'infiltration d'eau qui sont, selon les directives de l'IFP, à résoudre au plus vite. Sans budget disponible, nous ne pouvons pas entreprendre ces travaux qui impliquent une demande de crédit supplémentaire d'un montant de fr. 10'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
74.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'400'000.-	fr. 60'000.-

En 2006 et 2007, le service avait prévu dans son budget 2 études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif a été validé dans le cadre des réponses aux préavis Bébox et Bébox-Perrin (rapport-préavis n° 2007/08).

En cours d'année 2006 et 2007, l'association gazière suisse a dirigé un projet (NEMO) afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Le début des 2 études «plans directeurs gaz et CAD» et «tarification du gaz» a été, en partie, repoussé sur l'année 2007. Il n'a pas pu être terminé à ce jour, le projet NEMO étant encore en phase de finalisation. Le budget initialement prévu pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé en 2006 ni 2007.

Pour terminer les études de tarification et des plans directeurs du gaz, le montant total des travaux supplémentaires se monte à 60'000 francs.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'200'000.-	fr. 353'000.-

Alimentation de la ligne de contact TL du secteur Victor-Ruffy - Chailly : fr. 105'000.-

Dans le cadre de la construction du réseau TL 08, les TL nous ont demandé de leur soumettre une offre pour une alimentation de la ligne de contact du secteur Victor-Ruffy - Chailly.

Ce projet comporte la fourniture de câbles Basse Tension ainsi que leur pose et raccordement sur des câbles existants.

Ce travail nous a été adjugé et sera réalisé cette année (juillet 2008).

Ce montant sera compensé par des recettes supplémentaires d'environ fr. 120'000.-.

Achat d'outillage : fr. 46'000.-

Dans le cadre du groupe de travail "Méthodes", il a été prévu la mise en place d'une nouvelle méthode de travail qui consiste à travailler sous tension, pour les activités liées au réseau souterrain basse tension.

Cette méthode permettra une plus grande souplesse et une meilleure efficacité dans l'organisation du travail et par la même occasion d'éviter au maximum des coupures de courant chez nos clients.

Afin de pouvoir réaliser ce travail sous tension, nos monteurs (environ 40) doivent être équipés d'un outillage spécial et propre à chacun, ceci pour des raisons de sécurité.

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance, achat de matériel : fr. 25'000.-

Voir commentaires sous rubriques 74.311, 74.314 et 74.319.

Remplacement d'éléments défectueux sur les pylônes de la ligne 125kV Lavey-Lausanne : fr. 47'000.-

Suite à une inspection annuelle détaillée des pylônes de la ligne 125kV Lavey-Lausanne, des éléments défectueux ont été signalés (pincés d'ancrage, chaînes isolateur, chaînes isolateur double, etc.).

Leur remplacement est obligatoire afin d'éviter un incident grave pour les personnes qui se trouvent à proximité de la ligne, et qui entraînerait une coupure importante de courant sur la Riviera.

Transfert de l'atelier du SEL au Magesj : fr. 130'000.-

Lors de l'élaboration du budget 2008, le transfert de l'atelier du SEL au Magesj était prévu pour le 1^{er} janvier 2008. Donc charge à celui-ci d'établir le budget 2008.

Finalement ce transfert a été repoussé au 1^{er} janvier 2009.

De ce fait, aucun montant pour la fabrication de produits destinés au réapprovisionnement du Magesj n'a été prévu.

Ce montant est compensé par des recettes inscrites au compte 76403.435 "Ventes".

		Budget	Crédit suppl.
76.313	Marchandises	fr. 60'000.-	fr. 24'000.-

Le montant prévu pour les équipements personnels, pantalons, pulls, vestes, ne tenait pas compte des augmentations d'effectif sur le terrain, voire du remplacement plus fréquent de certains équipements.

En effet, dans le passé (fluctuation des effectifs) un stock restreint permettait de régler la consommation annuelle.

Ce stock étant épuisé, nous avons saisi l'opportunité d'une offre pour acheter des équipements complémentaires et nécessaires à nos collaborateurs travaillant sur les chantiers.

		Budget	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 280'000.-	fr. 22'000.-

Lors de l'élaboration du budget 2008 pour SAP, la structure ayant fondamentalement changé, il n'était plus possible de faire un contrôle direct entre le budget 2007 (GEFI) et la nouvelle version (EXCEL).

Cet état de fait a conduit à ce que certains montants, pour des travaux récurrents, n'ont pas été prévus, notamment pour l'entretien courant des postes de transformation de quartiers.

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'400'000.-	fr. 13'000.-

Suite à la rupture du câble 125 kV en août 2003 et à sa chute sur l'autoroute, il avait été décidé de procéder à une inspection thermovision sur cette ligne tous les 3 à 5 ans.

En effet, la ligne 125 kV Lavey - Lausanne (câbles et pylônes) est ancienne et il est nécessaire de procéder à son inspection très régulièrement.

		Budget	Crédit suppl.
76.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 4'363'000.-	fr. 40'000.-

En 2008, nous allons procéder à la remise à niveau des installations informatiques LYNX du centre de conduite de Pierre-de-Plan.

Au moment de l'établissement du budget, le SOI a demandé que les frais de cette mise à jour figurent dans ses propres demandes informatiques.

Lors de l'examen détaillé du budget, le SOI n'a pris dans ses comptes que la fourniture du matériel et a demandé que les frais de mise à jour du logiciel soient assumés par le SEL.

La requête du SOI étant parvenue trop tardivement, le budget du SEL n'a pu être corrigé.

		Budget	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'615'000.-	fr. 45'500.-

Audit RH : fr. 6'900.-

Un audit RH a été demandé par la Direction des Services industriels.

Une participation au financement de cet audit, calculée proportionnellement au nombre d'employés de notre service, nous sera imputée.

Frais d'étude : fr. 38'600.-

Une étude effectuée et facturée en 2007, n'a été payée que sur l'exercice 2008.

Ce montant nous fait défaut pour mener à bien les études prévues au budget 2008.

		Budget	Crédit suppl.
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 21'000'000.-	fr. 25'000.-

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance, achat de matériel : fr. 25'000.-

Voir commentaires sous rubriques 74.311, 74.314 et 74.319.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'375'000.-	fr. 148'000.-

Dans le cadre du budget 2008, il n'a pas été prévu de montant pour l'achat et la vente de décodeurs numériques pour les clients désireux de bénéficier de l'offre numérique proposée en partenariat avec DigiTV.

La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du télé-réseau d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants, en particulier à l'offre en langues étrangères et de faire face à la concurrence en matière de télévision. C'est pourquoi nous commercialisons ces appareils au prix coûtant, soit fr. 195.- TTC (hors frais de livraison).

Nous estimons le nombre de ventes pour l'année 2008 à 800 pièces.

Recettes supplémentaires de fr. 144'000.- sous la rubrique 77.434.

		Budget	Crédit suppl.
77.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 470'000.-	fr. 173'000.-

Dans le cadre du budget 2008, un montant de 100'000 francs a été prévu pour l'entretien des installations du télé-réseau, dont les avaries. Or, il s'avère que plusieurs incidents ont nécessité d'importants travaux de remise en état du réseau, pour un montant total de l'ordre de fr. 140'000.-.

Nous demandons donc un montant de fr. 173'000.- pour assumer le coût de la dernière avarie se montant à fr. 33'000.- et pour faire face à d'autres incidents de cette nature.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'330'000.-	fr. 297'500.-

Demande de crédit supplémentaire pour la mise en œuvre d'un nouveau logiciel d'aide à la gestion administrative de la scolarité dans les établissements lausannois et au service des écoles primaires et secondaires : fr. 250'000.-

La gestion informatique des élèves et des classes lausannoises est assurée depuis 1984 par une application comprenant notamment un fichier central des élèves lausannois, directement lié à celui du contrôle des habitants et hébergé sur le serveur IBM. Les fonctionnalités de cette application permettent en particulier au service des écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements scolaires lausannois la gestion transversale des élèves, les inscriptions des nouveaux élèves, l'aide à l'élaboration du plan de rentrée, la formation des classes, la convocation des élèves, la gestion des transports scolaires ainsi que les facturations liées à la scolarité (écolages et devoirs surveillés).

Cet outil permet d'assurer une gestion harmonisée de tous les établissements sis sur le territoire communal. Il constitue un complément indispensable au logiciel cantonal appelé LAGAPES, qui permet d'assurer la gestion interne de chaque établissement, en particulier la répartition de l'enseignement, la gestion des horaires et de l'enveloppe financière des périodes ainsi que l'édition des bulletins scolaires.

Sachant que l'application lausannoise, outil pionnier au moment de sa mise en place, devenait désuète et posait des problèmes d'adaptation aux nombreux changements intervenant dans l'organisation scolaire, le

Service des écoles et le SOI avaient déjà approché le canton en 1999. Il s'agissait d'envisager une collaboration avec le DFJ en vue de l'élaboration d'un outil permettant à la fois de gérer les établissements scolaires du Canton et de tenir compte des spécificités de la gestion coordonnée lausannoise.

Différentes péripéties ont retardé le projet cantonal de gestion des établissements de formation lancé en 2002 par le canton, et auquel les services de la Ville étaient associés. Un nouveau projet, lancé en 2004 et qui a fait l'objet d'une demande de crédit votée en 2006 par le Grand Conseil permettait notamment, en raison des engagements pris à plusieurs reprises, d'attendre la mise en œuvre du produit cantonal et de son adaptation pour les besoins lausannois, en remplacement de l'application lausannoise actuelle.

Une analyse récente de la situation du projet cantonal a conduit au constat que l'ampleur et la complexité du projet appelé SIEF, qui prévoit une gestion par un même logiciel de l'ensemble des établissements de formation obligatoire et postobligatoire (Scolarité obligatoire, Gymnases, Formation professionnelle, OPTT et enseignement spécialisé), ne permettraient plus d'envisager une introduction dans les délais prévus. Or la Ville de Lausanne, qui comptait sur l'outil cantonal pour contribuer à la mise en place d'une nouvelle gestion transversale des écoles lausannoises, se retrouve brusquement sans outil de gestion dès le 1^{er} janvier 2009.

Certes, la solution de la prolongation de l'outil actuel, hébergé sur le serveur IBM qui sera désactivé pour l'ensemble de ses applications au 31 décembre 2008, aurait pu être envisagée. Mais le COPILINF, informé de cette situation critique, a exclu cette éventualité, au vu des coûts d'un maintien en vie de l'application lausannoise, évalués à fr. 1'800'000.- par année.

Dès la certitude acquise que le Canton ne serait pas en mesure de tenir les délais annoncés de mise en œuvre, des démarches ont été entreprises pour trouver une solution de remplacement, en vue d'une introduction du nouvel outil informatique dès janvier 2009.

La solution trouvée est l'adaptation de l'outil cantonal actuel de gestion des établissements de la scolarité, appelé LAGAPES (Logiciel d'Aide à la Gestion des Etablissements Scolaires). Cette adaptation, qui peut être réalisée à moindres coûts et dans des délais rapides, est possible grâce à l'évolution du logiciel File Maker et des possibilités qu'il offre désormais d'assurer la sécurité et la mise en réseaux des douze établissements et du service des écoles. Elle présente de nombreux avantages :

- elle est en parfaite cohérence avec la préoccupation constante de la Ville de favoriser une collaboration étroite avec le DFJC en matière de gestion de la scolarité obligatoire;
- sa mise en œuvre ne nécessite pas une remise en cause fondamentale des processus de gestion ni une formation lourde du personnel administratif et des enseignants, puisque l'outil est utilisé depuis 7 ans dans les établissements scolaires;
- la nouvelle architecture d'entreprise du système d'information communal, conçue pour faciliter l'intégration d'applications basées sur des technologies hétérogènes, permet d'envisager l'interopérabilité du logiciel LAGAPES avec d'autres applications de la cyberadministration. En particulier, l'interopérabilité avec celles des services de la DEJE, du service du contrôle des habitants et, à terme, du système mis en place par le DFJC;
- elle permet la poursuite d'applications existantes ainsi que la mise en œuvre d'outils de gestion pour plusieurs prestations communales assurées par le service des écoles telles que les transports scolaires ou les devoirs surveillés.

Le montant du crédit demandé se décompose de la façon suivante :

Serveurs pour l'hébergement de l'application	fr. 40'000.-
Licence du logiciel File Maker Pro pour X utilisateurs	fr. 20'000.-
Sous-total équipement et logiciels	fr. 60'000.-
Support de développement (techniciens externes au SOI spécialistes en optimisation de File Maker Pro et LAGAPES, mise en œuvre de l'accueil numérique pour la Cyberadministration)	fr. 190'000.-
Total général TTC	fr. 250'000.-

Ces coûts ne comprennent pas le temps consacré par les collaborateurs du SOI et du SEP+S à l'encadrement, à la collaboration et à la réalisation du projet. L'outil de gestion de projet permettra d'enregistrer dans le détail et de valoriser le coût des ressources communales allouées au projet.

Acquisition du logiciel de gestion de plans - CAD-ORGANIZER pour le Service d'architecture : fr. 47'500.-

Fourniture et installation d'un logiciel permettant de retrouver, visualiser et diffuser simplement les 10'000 à 15'000 plans informatiques des bâtiments gérés par le service d'architecture.

Ce projet a été accepté par le COPILINF lors de sa séance du 4 février 2008.

Eléments financiers du projet :

	<u>Montants TTC</u>
Licence du logiciel CAD-ORGANIZER	fr. 26'900.-
Prestations de services : personnalisation de l'interface, installation et configuration de l'application, audit et enregistrement des plans actuels, liaison avec Goéland, séances de présentation et formation des utilisateurs (opérateurs DAO et utilisateurs lambda)	fr. 20'600.-
Total TTC	fr. 47'500.-

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3203 Compostière

	Budget	Crédit suppl.
3203.1462.1 Véhicules, machines et matériel	fr. 609'500.-	fr. 460'000.-

En 2006, il a été prévu de changer la défibreuse de la compostière datant de l'an 2000. Dans ce but, un montant de 420'000 francs a été porté sur le préavis 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. En avril 2007, le directeur de la société qui exploite le site de la Tuilière (également fermier du domaine du Châtelard) est décédé subitement. Le temps pour son fils et son épouse de reprendre les rênes de la société et il était trop tard pour acquérir la nouvelle défibreuse en 2007.

Cette acquisition a ainsi été reportée de fait à 2008. Ce retard a été mis à profit pour prendre quelques contacts avec des fournisseurs, pour constater que la technologie et les capacités de ces machines s'améliorent vite et que maintenant il existe sur le marché des défibreuses qui peuvent aussi broyer des souches. Avec une telle machine, il devrait être par exemple possible de broyer une bonne partie des souches prove-

nant du Service des parcs et promenades. Comme il se doit aujourd'hui, cette nouvelle machine sera équipée d'un filtre à particules et d'autres options écologiques.

Afin d'avoir les moyens de choisir la machine la mieux adaptée aux besoins d'un site moderne de traitement et de valorisation des matières organiques, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de fr. 460'000.-. A noter que le fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière dispose déjà de fr. 140'000.- correspondant à deux allocations de fr. 70'000.- portées aux comptes 2006 et 2007 (en remplacement de l'amortissement annuel).

La valeur de reprise de l'ancienne machine est estimée à environ fr. 50'000.- et sera enregistrée sur la rubrique 3203.424.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 550'000.-

En 2006, la Municipalité a décidé le remplacement du bibliobus en fonction depuis 1984. Dans ce but, un montant de 445'800 francs (estimation basée sur l'acquisition d'un véhicule similaire par la ville de Genève en 2005) a été porté sur le préavis N° 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. Au vu de la complexité du dossier, la Bibliothèque municipale a d'abord pris conseil auprès de la Direction des travaux pour l'élaboration de l'appel d'offres OMC, puis auprès du MAGESI qui a la connaissance et l'expérience liées à cette procédure spécifique.

De ce fait, l'appel d'offres n'a pu être concrétisé qu'au début de l'année 2008.

A la fin du délai de soumission, une seule offre de 550'000 francs, TVA incluse, est parvenue au MAGESI. Ladite offre ne correspond pas entièrement au cahier des charges et doit encore être améliorée. L'évolution du prix d'acquisition entre le montant inscrit aux autorisations d'achats 2007 et la présente demande de crédit résulte principalement de l'évolution importante du coût des matières premières (acier et plastique) ces dernières années.

Comme il se doit aujourd'hui, ce nouveau véhicule sera équipé d'un filtre à particules.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 938'000.-	fr. 437'000.-

Division ateliers et magasins de la Ville (AMV) : fr. 20'000.-

Les installations de débosselage et de soudure de l'unité "Garages" sont utilisées quotidiennement pour le débosselage, le soudage "par points" et l'assemblage des tôles de carrosserie pour l'ensemble du parc automobile communal (camions, camionnettes, voitures, machines et engins, etc.).

En début d'année, elles ont subi une importante avarie qui ne peut pas être réparée en raison de leur vétusté (+ 20 ans) et de l'impossibilité de trouver les pièces utiles à leur remise en état. Compte tenu de la nécessité

de disposer de tels équipements pour l'atelier de carrosserie, nous avons loué une installation combinée "débosselage / soudage / assemblage" d'une nouvelle génération.

Tenant compte des dépenses provoquées par cette location à moyen et long terme, et si nous entendons maintenir ces prestations au sein de l'administration, il nous apparaît nécessaire d'acquérir rapidement une installation du même type. Les montants octroyés dans le cadre des autorisations d'achats 2008 ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Division Entretien : fr. 45'000.-

Avec la mise en service du "réseau 08" en septembre 2008, les TL projettent de démolir leur édicule situé sur la place du Tunnel. Les WC publics existants au sous-sol sont donc appelés à disparaître.

Si la Ville entend maintenir une offre minimale dans l'attente du réaménagement complet de la place, il convient d'installer des WC publics de type provisoire (2 cabines pour hommes/femmes + 1 cabine pour handicapés), notamment à l'intention des touristes puisque cinq places de stationnement seront maintenues sur la place pour les cars touristiques. Bien qu'il s'agisse d'installations « provisoires », ces cabines seront certainement présentes quelques années. Elles devront donc être raccordées aux réseaux d'eau et d'électricité, ainsi qu'au collecteur d'eaux usées. Il est toutefois à noter qu'elles pourront être réutilisées par ailleurs lorsque le réaménagement de la place débutera.

Les montants octroyés dans le cadre des "Autorisations d'achats 2008" ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Division Travaux : fr. 52'000.-

En automne 2006, l'unité "Travaux" a acquis une brouette à moteur dans le cadre des autorisations d'achats. Cet engin est utilisé par les paveurs lors des travaux de pose sur des grandes surfaces, ce qui a permis d'améliorer significativement leur rendement.

Assez rapidement, l'atelier mécanique des ateliers et magasins de la Ville a enregistré un nombre de pannes singulièrement élevé, ce qui a entraîné des immobilisations répétées de l'engin. A l'époque, le choix du modèle avait été fait en nous fondant sur les conseils du fournisseur. Ce dernier a admis sa responsabilité s'agissant du sous-dimensionnement de nos besoins et de l'inadéquation avec le modèle alors proposé. Dans ce contexte, il nous propose un modèle plus adapté à nos contraintes et nous offre un rabais et une reprise très avantageuse pour notre ancienne brouette (prix d'achat : fr. 23'500.- TTC en 2006 et offre de rabais et reprise de fr. 29'000.- TTC en 2008).

Tenant compte de la nécessité de mettre un engin adapté à disposition de notre personnel, et de l'offre très intéressante proposée par le fournisseur pour la reprise de notre ancienne brouette à moteur, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire pour financer cet achat.

Il est à noter que les 29'000 francs pour la reprise de notre machine seront portés en recettes sur le budget de fonctionnement sous la rubrique 4201.424, d'où une dépense effective de quelque 23'000 francs.

Division Travaux : fr. 320'000.-

Suite à l'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage des ateliers et magasins de la Ville, deux véhicules de l'unité "Transports" ont été déclarés irrécupérables par les experts de l'ECA. Il s'agit de :

- un camion Iveco, datant de 1989, sur lequel était monté une lame à neige et une saleuse pour le service hivernal;

- une balayeuse Mercedes, datant de 1992, principalement affectée au balayage mécanique des allées dans les parcs communaux.

Si nous entendons maintenir l'intégralité des missions dévolues à notre service en matière de nettoyage et de déneigement, il nous apparaît nécessaire de remplacer les équipements suivants :

- ⇒ une saleuse amovible (60'000 francs) adaptée pour être embarquée sur un de nos camions, en remplacement du camion et des équipements ci-dessus;
- ⇒ une balayeuse de même catégorie que celle détruite par l'incendie (260'000 francs).

Les montants octroyés dans le cadre des "Autorisations d'achats 2008" ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Il est à noter que, sur la base des valeurs vénales des véhicules incendiés, l'ECA devrait nous verser une indemnisation de 105'000 francs qui sera portée en recette sous la rubrique 4201.1463.1 des autorisations d'achats.

7. SERVICES INDUSTRIELS

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 606'000.-	fr. 148'000.-

Véhicule de service pour la division CVS et télégestion : fr. 35'000.-

La division CVS et télégestion du Service du gaz et du chauffage à distance prend actuellement un essor prometteur. Le nombre d'installations raccordées au système de télégestion dépassera la barre des 300 au cours de l'année 2008 et cela grâce, en partie, au secteur privé qui s'intéresse de plus en plus à cette prestation. Cette clientèle nouvelle et particulière mérite un service soigné, efficace et rapide.

Au vu de ce qui précède et après l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au printemps 2008, le seul véhicule de service de la division CVS et télégestion ne suffira plus.

C'est pourquoi, nous sollicitons l'acquisition d'un nouveau véhicule de service, un break alimenté au gaz naturel ou bicom bustible et équipé de tout le matériel nécessaire aux mises en service, dépannages et service de piquets qui permettra de garantir les engagements contractuels avec nos clients.

Le coût d'achat de ce véhicule respectueux de l'environnement représente environ 35'000 francs.

Remplacement d'un véhicule de service suite à un accident : fr. 25'000.-

Un collaborateur du Magesi, qui participait le 11.03.2008 à des essais du nouveau camion nacelle de l'éclairage public, a provoqué, à la jonction des chemins de Préville et de Mornex, un accident avec la voiture de service qu'il conduisait. Selon l'expert mandaté par notre assureur, la valeur vénale du véhicule en question, de marque Opel Corsa VD 19562, a été fixée à fr. 5'950.- HT et le montant du dommage évalué à fr. 8'000.- HT. La valeur de l'épave a été estimée à fr. 1'000.-. Comme la plupart des véhicules de service, il n'est pas assuré en casco et une réparation n'est économiquement pas justifiée. Ce véhicule a été immatriculé en juillet 2000 et totalisait 47'846 km au moment du sinistre. Son remplacement s'avère nécessaire, car il était affecté à la division de l'éclairage public du Service de l'électricité qui l'utilise notamment pour les contrôles des sources lumineuses, la coordination des chantiers et pour des déplacements auprès de ses clients (com-

munes). Il est proposé d'acquérir un véhicule bicarburant (gaz/essence), de type Fiat Panda, Ford Fiesta ou Citroën C3 aux caractéristiques sensiblement identiques à celles du véhicule à remplacer et particulièrement adapté aux besoins d'une utilisation locale.

Amélioration des conditions de travail pour un collaborateur atteint dans sa santé : fr. 15'000.-

La manutention de marchandises, lors de leur mise en stock ou lors de la préparation de commandes, représente une forte part de l'activité de magasinier au Magesi. L'utilisation d'un transpalette manuel sollicite inutilement le système musculo-squelettique lorsque les charges à manutentionner sont lourdes. Pour alléger le travail d'un collaborateur qui souffre de graves problèmes dorsaux, nous proposons l'acquisition d'un gerbeur (élévateur électrique à conducteur accompagnant) qui lui soit dédié. Le coût de cet équipement est de fr. 15'000.-. Cette mesure est rendue nécessaire par le fait que le nombre d'engins similaires à disposition des collaborateurs est actuellement insuffisant.

Sur un plan plus général, une mesure visant à réduire la pénibilité du travail des collaborateurs est en cours d'évaluation. Il s'agit d'installer plusieurs moyens auxiliaires de levage aux emplacements de fortes manutentions. Ils feront l'objet d'une demande de crédit séparée, le moment venu.

Acquisition de moyens auxiliaires de levage pour améliorer les conditions de travail des magasiniers : fr. 73'000.-

La manutention de charges liée à la mise en stock des marchandises et à la préparation des commandes représente une forte part de l'activité des magasiniers du Magesi. Des sollicitations inutiles du système musculo-squelettique sont provoquées par le port répété de charges. Des moyens auxiliaires de levage permettent de réduire autant que possible les facteurs induisant des troubles de la santé. Après une étude approfondie, il est proposé d'acquérir :

– 2 moyens auxiliaires de levage de charges, montés sur un système de rails	fr. 53'000.-
– 2 transpalettes électriques permettant en particulier de soulever des charges de façon ergonomique	fr. 20'000.-
Total	fr. 73'000.-

Ces équipements s'inscrivent dans la démarche visant à réduire la pénibilité au travail et permettront de préserver la santé de nos collaborateurs.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

330 Service du logement et des gérances

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Crédit voté	Crédit compl.
3302.503.3450	Aménagement du bâtiment sis Côtes de Montbenon 7-9 et transfert au patrimoine administratif	fr. 1'864'000.-	fr. 38'000.-

Dans sa séance du 9 novembre 2004, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 2004/33 du 2 septembre 2004 destiné, entre autre, à la transformation du sous-sol et du rez de l'immeuble rue des Côtes de Montbenon 7-9 pour l'installation de l'atelier des maquettes de la ville de Lausanne, dont les locaux étaient situés dans l'immeuble sis rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

Il s'avère que le montant du crédit est légèrement insuffisant pour les raisons suivantes :

– des installations électriques plus complexes que prévues engendrent un surcoût de	fr.	18'540.00
– des travaux imprévus en termes de protection incendie, d'évacuation, de consommation électrique et de réparation ont dû être réalisés pour un montant de	fr.	12'869.70
– acquisition de matériel d'exploitation supplémentaire demandé par l'atelier des maquettes, à savoir en équipement et outillage d'atelier et de bureau qui s'élève à	fr.	15'551.30
soit au total un dépassement de	fr.	46'961.00

Une partie du dépassement ayant pu être absorbée par le poste divers et imprévus, la présente demande de crédit complémentaire s'élève à 38'000 francs.

4. TRAVAUX

4700 Eauservice

		Crédit voté	Crédit compl.
4700.501.4354	Extensions ordinaires 2003	fr. 5'300'000.-	fr. 42'200.-

Ce crédit complémentaire demandé est la conséquence de deux chantiers non prévus lors de l'établissement du préavis. Il s'agit :

- Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau giratoire au débouché de l'avenue de Cour sur l'avenue de Montoie, **eauservice** a décidé de profiter de ces travaux pour renouveler ponctuellement les conduites d'eau, jugées vétustes. Le programme des travaux prévoyait la réalisation de janvier à août 2003. Une suite des travaux pour effectuer le remplacement des conduites industrielles en direction de la Maladière était planifiée mais pas avant 2004. En juin 2003, considérant la gêne importante que subissaient les riverains avec la 1^{ère} étape, il a été jugé préférable de réaliser ces travaux sans interruption. Cette décision a permis d'éviter l'ouverture d'un second chantier d'envergure dans le même périmètre, et après une interruption de quelques mois seulement. Ainsi, **eauservice** a pu remplacer 190 mètres de conduite et en réhabiliter 180 mètres. Pour financer ces travaux, estimés à 180'000 francs, **eauservice** a utilisé le crédit-cadre des extensions ordinaires 2003. Au final, leur coût s'élève à 232'500 francs, soit un dépassement de 52'500 francs.
- La création d'un giratoire sur la RC1, à la hauteur de Dorigny, par l'Etat de Vaud, a nécessité l'intervention de **eauservice** pour remplacer les conduites dans l'emprise des travaux. L'annonce tardive de ces travaux par l'Etat de Vaud n'a pas permis à **eauservice** de prévoir cette dépense lors de l'élaboration du crédit-cadre. Le montant supplémentaire pour réaliser ces travaux s'élève à 86'500 francs.

Globalement, les chantiers financés par ce préavis ont bénéficié de conditions favorables, ce qui limite le dépassement du crédit-cadre annuel 2003 à environ 42'000 francs.

		Crédit voté	Crédit compl.
4700.501.4373	Pont de Chailly	fr. 1'830'000.-	fr. 98'200.-

Les travaux initialement prévus dans le cadre de ce préavis concernaient la zone comprise entre l'avenue de la Vallonnette et le nouveau giratoire. La planification originelle des travaux en lien avec le Pont de Chailly envisageait de réaliser l'avenue de Chailly, puis l'avenue de Béthusy. L'intervention sur l'avenue de Chailly était coordonnée avec les travaux sur le boulevard de la Forêt, que doit réaliser la commune de Pully. Ces derniers ayant été différés, la planification globale a été revue, et il a été décidé d'exécuter plutôt l'avenue de Béthusy.

Partant de ce qui précède, il a été décidé d'effectuer le remplacement des conduites d'eau potable, de diamètre 600, 400 et 300 mm., sur toute la place du Pont de Chailly, et de financer ces travaux supplémentaires par ce préavis.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Crédit voté	Crédit compl.
6600.500.6378	Création d'un parc public à l'emplacement de l'ancienne gare du LEB "Parc de la Brouette"	fr. 1'700'000.-	fr. 76'400.-

Dès le début du chantier, trois éléments ayant une incidence négative sont apparus :

1. La présence de matériaux pollués n'avait pas été envisagée, l'évacuation sur un site ad hoc a entraîné une dépense supplémentaire de fr. 130'000.-.
2. Une erreur de calcul sur les volumes a été faite par le bureau d'ingénieur fr. 90'000.-.
3. Dans le devis envoyé par l'architecte, celui-ci a omis d'imputer la TVA sur les travaux gérés par l'ingénieur fr. 50'000.-.

Par la suite, des travaux supplémentaires se sont ajoutés :

1. Travaux en relation avec l'abri TL sur l'avenue d'Echallens fr. 15'000.-.
2. Captage d'une source apparue suite aux terrassements et s'écoulant sur l'av. de Morges fr. 5'000.-.

Cependant ces éléments négatifs ayant été décelés rapidement, le service a réagi de suite :

- Auprès de l'ingénieur et de l'architecte pour qu'ils renoncent à une part de leurs honoraires en relation avec leurs erreurs.
- Par des économies importantes sur le mobilier (variante moins luxueuse), sur le choix de l'éclairage et dans le choix pour la place de jeux.

L'ensemble de ces mesures à hauteur de fr. 214'000.- a permis de limiter le dépassement à fr. 76'000.-.

Notons que malgré ces efforts, il n'a pas été possible d'atteindre l'équilibre des comptes.

		Crédit voté	Crédit compl.
6600.500.6385	Aménagement d'un parc public à la Colline	fr. 397'000.-	fr. 90'100.-

Le présent crédit est consécutif aux surcoûts suivants :

- la hausse générale des coûts pour un montant de fr. 40'062.-,
- l'abattage d'arbres, qui n'a finalement pas pu être effectué par le SPP, a été exécuté par une entreprise spécialisée pour un montant de fr. 20'000.-,
- la pose d'un jeu multisport non plus en bois mais en métal, afin de diminuer les nuisances sonores redoutées par les habitants du quartier et l'installation de clôtures pare ballon pour un montant de fr. 13'000.-,
- un recours administratif au SEVEN, des taxes de raccordements et des travaux sanitaires pour un montant de fr. 17'000.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

74 Gaz et chauffage à distance

		Crédit voté	Crédit compl.
7400.501.7233	Réaménagement de la rue Centrale à Lausanne	fr. 460'000.-	fr. 95'000.-

Dans le montant total du préavis de fr. 2'140'000.-, un montant de fr. 460'000.- a été demandé pour le Service du gaz et du chauffage à distance en septembre 2001 au Conseil communal. Il comprenait la fourniture, la pose et les travaux de génie civil à la rue Centrale. En cours d'exécution, une conduite haute pression (HP) de gaz a été posée en supplément. Cette conduite de transport HP a été posée en vue du renforcement du réseau basse pression (BP).

Le montant total de ces travaux sera de fr. 95'000.- HT.

76 Electricité

		Crédit voté	Crédit compl.
7630.501.7254	Réaménagement et réfection de la partie nord de la place sise au Pont de Chailly – Aménagement provisoire de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly – Réaménagement et réfection de l'avenue de la Vallonnette	fr. 260'000.-	fr. 13'600.-

Suite à la mise en votation en 2002 d'une loi sur la libéralisation de l'électricité, nous avons dû introduire de nouveaux paramètres, soit les frais de personnel et les intérêts intercalaires, dans nos comptes préavis, ceci afin de déterminer le coût du réseau (calcul du timbre d'acheminement).

Lors du chiffrage de la participation du SEL pour ce préavis, les frais de personnel ainsi que les intérêts intercalaires n'ont pas été inclus.

Le dépassement du budget est dû uniquement aux frais de personnel et aux intérêts intercalaires.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/27 de la Municipalité, du 12 juin 2008;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>fr.</i>	<i>Dont en recettes fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	11'671'600.-	679'700.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	1'892'500.-	105'000.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 36 du préavis)</i>	453'500.-	0.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2008

Déficit prévu au budget de 2008		9'158'900.-
Nouveaux crédits votés	11'785'300.-	
Moins recettes	<u>-10'000'000.-</u>	1'785'300.-
Nouveaux crédits demandés		350'000.-
Présent crédit	11'671'600.-	
Moins recettes	<u>-679'700.-</u>	10'991'900.-
Déficit total présumé		<u>22'286'100.-</u>